

INFORMATIONS ACTUALISÉES À PROPOS DU BACHELIER EN PSYCHOMOTRICITÉ

JUIN 2017

Chaque étudiant(e), lors de son inscription, est amené(e) à signer une attestation indiquant qu'il/elle a bien pris connaissance du présent document d'information.

01. HISTORIQUE ET RECONNAISSANCE DU DIPLÔME

En 2012 le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) accrédite la mise en place du bachelier en psychomotricité en Belgique francophone.

Pour rappel, le métier de psychomotricien est exercé en Belgique francophone depuis 40 ans.

La création du bachelier en psychomotricité répond à un besoin d'harmoniser la formation au métier de psychomotricien, son intégration européenne, et favoriser la reconnaissance de la profession.

Les établissements d'enseignement supérieur francophones (hautes écoles et instituts supérieurs de promotion sociale) proposent alors cette formation qui correspond au niveau 6 du Cadre Européen de Certification (CEC). La FWB offre ainsi à la Belgique une formation paramédicale et un diplôme qui existe déjà depuis plusieurs décennies dans d'autres pays européens.

Ce cursus est intégré dans le domaine des sciences de la motricité au même titre que l'ergothérapie, la kinésithérapie, l'éducation physique... Les étudiants qui sortent de ce bachelier de 180 crédits d'enseignement obtiennent le grade académique de bachelier en psychomotricité délivré et donc officiellement reconnu par la FWB.

02. RECONNAISSANCE PARAMÉDICALE

La ministre fédérale de la santé n'accorde actuellement pas l'accès ni l'exercice à la profession paramédicale aux détenteurs du grade académique de bachelier en psychomotricité, considérant que les actes psychomoteurs sont déjà dispensés par d'autres professions paramédicales ou de soins de santé.

Des techniques psychomotrices sont de fait appliquées par de nombreuses disciplines. Interprétées par autant d'acteurs différents, elles ne représentent pas nécessairement l'essence même de cette science de la vie, laquelle trouve ses sources dans l'« evidence based practice » et qui par sa philosophie émergente permet de repenser l'objet vivant.

Dans l'attente d'une maturation et de la reconnaissance paramédicale, la psychomotricité existe donc bien en tant que telle. Elle est novatrice en ce sens qu'elle place la santé sur un autre point de vue que celui de la maladie, celui de la restauration du lien somato-psychique

03. MESURES PRISES ACTUELLEMENT

Les établissements d'enseignement supérieur francophones et l'Académie de Recherche et de l'Enseignement Supérieur (ARES), persuadés du bienfondé sociétal de cette discipline nouvelle en tant que science à part entière, ont souhaité maintenir le bachelier en psychomotricité.

Pour répondre aux injonctions du Ministre de l'Enseignement supérieur en FWB et soucieux du respect des décisions de la Ministre fédérale de la santé, les établissements d'enseignement supérieur francophones et l'ARES ont pris diverses mesures en adaptant les textes fondateurs du bachelier en psychomotricité :

- rédaction d'une nouvelle description de la formation, identifiant les spécificités de la psychomotricité dans un référentiel de compétences et une grille de formation aménagée ;
- adaptation des compétences en spécifiant davantage la nécessité de connaissances scientifiques adaptées au domaine ;
- clarification des actes posés sur les lieux de stage, afin d'éviter l'amalgame entre les techniques pratiquées par les paramédicaux et l'art de la psychomotricité. Cette disposition protège les étudiants en stage afin qu'ils ne pratiquent pas d'actes potentiellement répréhensibles et permet d'avoir une identité de psychomotricien plus forte qui se démarque des autres professionnels de la santé.

04. DÉBOUCHÉS

Le diplôme de bachelier en psychomotricité est reconnu et délivré par la FWB.

Il fait partie des titres requis donnant accès aux postes de « maître en psychomotricité » pour l'enseignement maternel en FWB.

Sur le terrain régional, le détenteur de ce diplôme trouve de l'emploi répondant à sa spécificité dans les différentes institutions reconnues par l'AViQ – agence régionale compétente en matière de santé et action sociale gérant les compétences de la santé, du bien-être, de l'accompagnement des personnes âgées, du handicap et de l'enfance ainsi que dans les services de santé mentale en Wallonie (<https://www.aviq.be>).

Le psychomotricien peut aussi développer une activité professionnelle en tant qu'indépendant.

Certaines mutuelles accordent une intervention financière aux coûts des séances réalisées par les psychomotriciens.

Le diplôme de bachelier en psychomotricité donne aussi accès à d'autres débouchés requérant un grade académique de bachelier.

05. PASSERELLES ET ÉQUIVALENCES

Pour les diplômés, des passerelles vers d'autres filières de la catégorie paramédicale et différents masters sont accessibles.

Une passerelle vers le bachelier en ergothérapie (reconnu comme profession paramédicale) est en cours d'aménagement, moyennant un complément de formation dont les modalités précises sont en cours de discussion.

L'accès vers le master en santé publique est autorisé moyennant un complément de formation.

Concernant la reconnaissance internationale, la situation est variable d'un pays à l'autre. L'agrément est par exemple possible au Grand Duché de Luxembourg.

Par contre, des difficultés sont rencontrées en France par les diplômés formés en Belgique. Bien que le cursus proposé en FWB réponde aux normes européennes, la non-reconnaissance belge comme profession paramédicale compromet la délivrance de l'équivalence du diplôme par l'État français.

Pour des informations complémentaires relatives à d'autres pays, nous renvoyons vers le lien suivant : www.psychomot.org.